

NRJ



Canadian HIV/AIDS Legal Network | Réseau juridique canadien VIH/sida

NOUVELLES du RÉSEAU JURIDIQUE

N° 41 | Nov. 2010

Dates à retenir

L'assemblée générale annuelle du Réseau juridique et le 3^e Symposium annuel sur le VIH, le droit et les droits de l'homme se tiendront les **9–10 juin 2011 à Toronto**. Vous êtes tous invités, alors notez ces dates à vos agendas et surveillez les détails de l'événement.

Joignez-vous à nous à l'occasion de la Journée mondiale du sida

Cette année, à l'occasion de la Journée mondiale du sida, le 1^{er} décembre, le Réseau juridique souhaite vous inviter à participer à un important symposium qui sera organisé conjointement par le African and Caribbean Council on HIV/AIDS in Ontario (ACCHO), la HIV/AIDS Legal Clinic Ontario (HALCO) et le Réseau juridique. Le symposium aura pour titre ***Criminels et victimes? Race, droit et exposition au VIH en Ontario***, et il donnera lieu au lancement du document de l'ACCHO sur les conséquences de la criminalisation de la non-divulgence du VIH pour les communautés africaines, antillaises et noires. Bien que certains efforts aient été accomplis pour évaluer ce qu'implique la criminalisation de la non-divulgence du VIH en général, on a accordé peu d'attention à ses effets potentiels sur les populations vulnérables, notamment les immigrants, les travailleurs du sexe, les détenus, les consommateurs de drogues et les membres de communautés racialisées. L'événement représente une importante occasion d'en apprendre plus sur ces questions et de participer à une discussion sur la nécessité d'adopter des politiques et pratiques efficaces pour contrecarrer les effets du climat actuel sur les communautés vulnérables.

Le symposium se tiendra **le mercredi 1^{er} décembre de 16h30 à 18h30**, au Bennett Lecture Hall, à l'Université de Toronto, 84 Queen's Park Circle. L'événement sera diffusé simultanément sur Internet. Pour vous inscrire, veuillez communiquer par courriel avec **Precious Maseko** à p.maseko@accho.ca avant le mercredi 24 novembre 2010.

La campagne pour la réforme du RCAM s'intensifie

Le mois d'octobre a présenté des défis en ce qui concerne la campagne pour la réforme du Régime canadien d'accès aux médicaments (RCAM), qui a été créé en 2004 par un texte de loi sur l'exportation de médicaments génériques à coût abordable vers les pays en développement et qui a donné si peu de résultats.

Le projet de loi C-393 a été appuyé par des douzaines d'organisations de la société civile au Canada, diverses personnalités canadiennes, et plusieurs spécialistes internationaux du droit et de la santé, qui y ont vu une alternative sensée au régime dysfonctionnel actuel. En octobre, le Réseau juridique, de concert avec des spécialistes de la propriété intellectuelle et des représentants de plusieurs organisations bien en vue de la société civile actives dans le domaine de la lutte contre le VIH, a témoigné devant le Comité permanent de l'industrie, des sciences et de la technologie de la Chambre des communes sur le bien-fondé du projet de loi C-393 et l'importance des réformes visant à combattre la propagation de l'épidémie mondiale de sida. Ces témoignages ont été suivis par une étude du projet

de loi article par article d'une durée de deux jours, étude qui a été perturbée par une manifestation, tenue dans la salle des comités et dans la rue, par les grands-mères de la Grandmothers-to-Grandmothers Campaign. Celles-ci protestaient contre les actions timides et honteuses de certains membres du comité qui faisaient tout pour écouler le temps ou faire mourir le projet de loi purement et simplement. (On peut voir une vidéo de leur manifestation à <http://www.youtube.com/watch?v=gMT--IMJQgY>.)

Malgré des preuves accablantes que le RCAM sous sa forme actuelle est un échec et les témoignages de nombreux spécialistes selon lesquels les réformes proposées par le projet de loi C-393 pourraient rendre efficace, un lobby intensif de l'industrie des médicaments d'origine a conduit une majorité des membres du comité à faire de la politique au détriment de vies humaines. Les cinq députés conservateurs qui siègent au comité, ainsi qu'un député libéral, ont dépouillé le projet de loi C-393 de ses dispositions clés — dont la « solution de la licence unique » — avant de le renvoyer à la Chambre de communes. (Pour plus de détails et les noms des députés membres du Comité, voir <http://www.aidslaw.ca/publications/publicationsdocFR.php?ref=1132>.) Dans sa formulation présente, le projet de loi C-393 maintiendrait à peu près intact le régime actuel avec ses lacunes.

En outre, le projet de loi C-393 n'a en ce moment aucun parrain à la Chambre des communes. La députée du NPD Judy Wasylycia-Leis (Winnipeg North), qui l'avait parrainé à l'origine, a démissionné de son siège en avril dernier. Son collègue, Brian Masse, le critique du NPD en matière d'industrie et député de Windsor West, a repris la cause du projet de loi C-393 devant le Comité et s'est proposé de parrainer le projet de loi à la Chambre des communes. (Nous les remercions tous les deux de leur formidable appui à cette cause!)

Cependant, comme il y a peu de précédents établis en cette matière, on croit généralement que le transfert du projet de loi à un nouveau parrain pourrait nécessiter le consentement unanime de la Chambre des communes, ce qui signifie qu'une seule voix contre pourrait tuer le projet de loi, en lui refusant un nouveau parrain. Plus tôt dans le mois, un député conservateur nous a révélé que les Conservateurs étaient prêts à s'opposer à la demande de changement de parrain et donc à tuer le projet de loi par cette formalité de procédure. Cette action minerait le soutien que le projet de loi a suscité de tous les partis à la deuxième lecture et le vaste soutien public — manifesté par l'envoi de plus de 10 000 cartes postales de tous les coins du pays au Comité de l'industrie.

Pour répondre à cela, le Réseau juridique a lancé une alerte, demandant aux supporteurs d'appeler les bureaux des chefs de partis fédéraux, ainsi que les députés conservateurs membres du Comité, Mike Lake et Mike Wallace, pour leur demander de confirmer que les membres de leur parti ne voteraient pas contre le changement de parrain lorsque le projet de loi sera de nouveau présenté à la Chambre. Nous avons été ravis d'apprendre que cette action a été appuyée par l'auteure canadienne Margaret Atwood et le musicien K'Naan, et la question a obtenu une couverture nationale dans le *Globe and Mail* (<http://tinyurl.com/2djo694>).

Il y a eu une grande impulsion derrière cette action et on rapporte que quelques députés au moins ont été impressionnés par le nombre d'appels téléphoniques qu'ils ont reçus. Nous remercions tous ceux qui ont participé — la participation de nos membres à cette action a été extraordinaire! Bien que nous ne puissions pas savoir ce qui arrivera lorsque la question du nouveau parrain sera soumise au vote, il est important que ces députés et les chefs de parti soient bien conscients que les Canadiens d'un bout à l'autre du pays surveillent attentivement leurs actions sur cette question. Nous espérons que ce degré d'attention publique sur le sujet amène ces députés à prendre la bonne décision et fasse en sorte qu'un projet de loi appuyé non seulement par des experts internationaux et des douzaines d'organisations de la société civile, mais également par 80% des Canadiens (voir <http://www.aidslaw.ca/publications/publicationsdocFR.php?ref=995>), reçoive l'attention qu'il mérite en contexte démocratique et ne soit pas saboté injustement.

Maintenant que le Comité de l'industrie a dépouillé le projet de loi C-393 de ses dispositions clés et l'a renvoyé à la Chambre des communes, il y aura une autre occasion de débattre du projet de loi à « l'étape du rapport », probablement au mois de décembre. Le Réseau juridique travaille fort pour

remettre en discussion la solution de la licence unique à titre d'amendement. Les personnes de la base qui appuient le projet de loi d'un bout à l'autre du pays se mobilisent pour rappeler à nos députés pourquoi il est si important de réformer le RCAM et de garantir l'accès à des médicaments à un coût abordable dans le monde en développement. Nous vous invitons à communiquer avec votre député par téléphone, par lettre manuscrite ou par courriel. Faites-lui savoir que, à titre d'électeur, vous appuyez une réforme du RCAM qui en améliorerait l'efficacité, dont la « solution de la licence unique », qui doit être réintégrée dans le projet de loi C-393 quand il sera soumis au vote de la Chambre des communes. Pour de plus amples renseignements sur la manière de le faire, consultez le site www.aidslaw.ca/rcam.

Criminalisation du VIH: un timide succès et une décision pendante

En février dernier, le Réseau juridique est intervenu devant la Cour d'appel du Manitoba dans l'affaire *Mabior*. Le 15 octobre, la Cour d'appel a rendu son jugement, qui était fort attendu. Considérant les faits et la preuve médicale présentés dans l'affaire, la Cour d'appel a décidé que lorsqu'un condom était soigneusement utilisé ou lorsque la charge virale de l'accusé était indétectable il n'y avait pas de risque important de transmission du VIH; par conséquent, il n'y avait pas d'obligation de divulgation dans ces cas. L'appelant, qui avait été reconnu coupable au procès de six chefs d'agression sexuelle grave pour non-divulgation du VIH, a été acquitté de quatre chefs, reliés aux situations dans lesquelles un condom a été utilisé ou quand sa charge virale était indétectable.

Nous saluons le jugement de la Cour, qui a reconnu que l'utilisation du condom ou la charge virale indétectable peut suffire à exclure la responsabilité pénale. La Cour d'appel a également reconnu que la nature de la maladie a évolué avec l'accessibilité des traitements et que le VIH n'est plus une sentence de mort. Donc, bien que la Cour ait dit clairement que l'infection par le VIH constitue toujours une « lésion corporelle grave » au sens de la notion d'agression du droit pénal, elle a remis en question le fait qu'exposer une personne à un risque important de transmission du VIH puisse équivaloir à « mettre en danger » la vie de la personne. Pour un résumé plus détaillé de la décision, voir <http://www.aidslaw.ca/publications/publicationsdocFR.php?ref=1126>.

Les tribunaux de première instance du Manitoba seront liés par la décision de la Cour d'appel. À l'extérieur du Manitoba, la décision n'aura pas de force obligatoire, mais il est probable qu'elle influence les tribunaux inférieurs et les cours d'appel d'autres provinces du Canada. À ce stade, nous ne pouvons pas exclure la possibilité que la décision fasse l'objet d'un appel à la Cour suprême du Canada. Cependant, cette décision permet de croire qu'un certain progrès s'accomplit dans la limitation de la portée du droit pénal dans les cas de non-divulgation du VIH.

Campagne en vue de l'adoption de lignes directrices pour la poursuite

Bien que les interventions dans les affaires judiciaires soient une stratégie importante pour façonner les lois, ce n'est pas et ne devrait pas être la seule — d'où la participation active du Réseau juridique au groupe de travail ontarien sur le droit pénal et l'exposition au VIH. Le groupe de travail, qui réunit des organisations communautaires et divers activistes du domaine, a pour but de faire en sorte que le recours au droit pénal dans les cas de non-divulgation du VIH soit compatible avec les données actuelles du point de vue de la science, de la médecine et de la santé publique, et ne nuise pas aux efforts communautaires visant à prévenir la propagation du VIH et à offrir les soins, les traitements et le soutien dont ont besoin les personnes qui vivent avec le VIH. Pourtant, plusieurs jugements rendus dans ces types d'affaires ignorent la science et perpétuent la stigmatisation liée au VIH.

Le 30 septembre, le Réseau juridique a co-parrainé un événement tenu afin de lancer la campagne du groupe de travail concernant l'adoption de lignes directrices pour la poursuite qui limiteraient adéquatement le recours au droit pénal dans les cas de soi-disant non-divulgation du VIH et contribueraient à garantir que les plaintes pénales liées au VIH soient traitées de manière équitable et non discriminatoire. Le groupe de travail rassemble des signatures électroniques de résidents de l'Ontario pour une lettre qui sera adressée au Procureur général, visant à demander une consultation publique sur la nécessité d'adopter des lignes directrices.

Si vous résidez en Ontario et souhaitez en apprendre davantage sur cette campagne pour participer à cette importante initiative, consultez le site www.ontarioaidsnetwork.on.ca/clhe. Si vous ne vivez pas en Ontario, nous vous demandons de faire suivre le lien à vos amis et collègues qui y résident et de les encourager à appuyer la campagne en en devenant signataire. Cette campagne suscite déjà de l'intérêt dans d'autres provinces et pourrait être utile pour d'autres interventions sur la question ailleurs dans le pays.

Dynamisme

Le mois dernier, nous avons salué le retour de congé de maternité de Alison Symington, analyste principale des politiques. Entre autres choses, Alison continuera de contribuer à notre travail sur la question de la criminalisation de la non-divulgence du VIH, et prendra la tête du projet de rédaction d'un manuel commandé par l'ONUSIDA pour la formation des juges sur les sujets liés au VIH.

Depuis son arrivée, notre nouvel analyste principal des politiques, Mikhail Golichenko, a travaillé à la préparation de mémoires, pour divers organismes de droits de l'homme de l'ONU, sur les droits des personnes qui consomment des drogues, les droits des détenus et d'autres, dans des pays comme la Georgie, le Tadjikistan, l'Azerbaïdjan, l'Ouzbékistan, et la Fédération de Russie, de même qu'à jeter les bases de litiges éventuels à la Cour européenne des droits de l'homme sur la question de l'accès aux traitements de substitution d'opiacés.

Les membres du personnel du Réseau juridique ont été occupés à animer des ateliers et à donner des conférences pour divers organismes communautaires. Vers la fin du mois de septembre, le directeur général Richard Elliott s'est joint à d'autres panélistes dans un forum public à l'assistance nombreuse sur la criminalisation, organisé par le Comité du sida d'Ottawa dans la foulée d'une poursuite très médiatisée. Au début d'octobre, il a également prononcé une conférence publique sur le thème de la criminalisation de la non-divulgence du VIH à Edmonton dans le cadre des « Distinguished Speakers Series » pour marquer le 25^e anniversaire de HIV Edmonton. La directrice adjointe, Patricia Allard, a animé un atelier pour les femmes, de nouvelles immigrantes pour la plupart, à l'occasion d'une retraite organisée par le AIDS Committee of Toronto. L'analyste des politiques Cécile Kazatchkine a animé un atelier conjointement avec le RCAS à l'occasion du 4th Annual Aboriginal HIV/AIDS & HCV Conference à Saskatoon. Elle animera bientôt un atelier sur la criminalisation de la non-divulgence du VIH à Vancouver, parrainé par le BCPWA et la YouthCO AIDS Society. Par ailleurs, l'analyste principal des politiques Sandra Ka Hon Chu donnera plus tard dans le mois une conférence à des auxiliaires juridiques communautaires au George Brown College de Toronto sur divers sujets tels la politique sur les drogues, les droits des travailleurs du sexe et des détenus, la réduction des méfaits et la criminalisation.

Et pour finir...

Le Réseau juridique compte sur de multiples sources de financement pour exécuter son travail de promotion des droits des personnes qui vivent avec le VIH et des communautés à risque en ce qui a trait au VIH. Les dons individuels constituent une source vitale de financement qui contribue à assurer notre indépendance. Nous vous invitons à faire un don, déductible du revenu imposable, à www.aidslaw.ca/dons.

Si vous préférez ne plus recevoir de messages du Réseau juridique, veuillez répondre à ce courriel en inscrivant « désabonner » dans le titre de votre message.

Au sujet du Réseau juridique canadien VIH/sida

Le Réseau juridique canadien VIH/sida (www.aidslaw.ca) œuvre à la promotion des droits humains des personnes vivant avec le VIH/sida ou vulnérables au VIH, au Canada et dans le monde, par ses travaux de recherche, d'analyse juridique et des politiques, d'éducation et de mobilisation communautaire. Le Réseau juridique est l'organisme chef de file au Canada sur les enjeux juridiques et de droits de la personne liés au VIH/sida.

Réseau juridique canadien VIH/sida
1240, rue Bay, bur. 600
Toronto (Ontario) Canada M5C 3A5

Téléphone : +1 416 595-1666
Télécopieur : +1 416 595-0094
Courriel : info@aidslaw.ca
Internet : www.aidslaw.ca

© 2010 Réseau juridique canadien VIH/sida